



COMMUNE DE VASLES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 2025

Nombre de membres : 17

Présents : 14

Votants : 16

L'An Deux Mil Vingt Cinq le Dix février à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la MAIRIE sous la présidence de Sylvain ROUVREAU, Maire de la commune de Vasles.

Date de la convocation : 31 janvier 2025

PRESENTS : Sylvain ROUVREAU, Delphine BAUDIFFIER, Jean-Michel COUTURIER, Jean-Pierre DUPUIS, Florence GRENIUUX, Mickaël TIFFENEAU, Caroline FILLON, Jean-Marc GIRET, Sylvie LEFEVRE, Mireille MOUFFRANC, Guillaume PARNAUDEAU, Marie-Andrée PILLOT, Pascal PINTAUD et Octavie QUINTARD.

EXCUSES ET ABSENTS : Florent GAZEAU, Benoit GRASSET et Séverine PROUTIERE.

Pouvoir de Florent GAZEAU à Octavie QUINTARD,

Pouvoir de Séverine PROUTIERE à Sylvie LEFEVRE.

Nomination d'un secrétaire de séance : Jean-Pierre DUPUIS

Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2024

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 20 janvier 2025 à l'unanimité.

Ouverture de séance à 20h05.

Délégation de signature de Monsieur le Maire :

- Signature devis – formation habilitation électrique 349 euros T.T.C,
- Signature devis – remplacement moteur cloche 2595,50 euros T.T.C,
- Signature devis – panneaux « participation citoyenne » 689,24 euros T.T.C,
- Signature devis – vêtements de travail 1869,59 euros T.T.C.

Ajour d'un point à l'ordre du jour pour la Fourrière animale : validé à l'unanimité.

1- Convention CRPC 2025

Madame GRENIUUX Florence explique que pour soutenir la culture en milieu rural, il est proposé au Conseil Municipal :

- De renouveler la convention pour l'année 2025 avec le CRPC et le CSC du Pays Ménigoutais à hauteur de 50€/séance (pour les 2 parties soit 25€/séance pour la commune de Vasles). Environ 20 séances par an.

Après avoir pris connaissance de la convention 2025, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention pour l'année 2025 avec le CRPC et le CSC du Pays Ménigoutais à hauteur de 50€/séance (pour les 2 parties soit 25€/séance pour la commune de Vasles), environ 20 séances par an,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- De dire que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2025.

2- Fonds de soutien – Acompte 2024/2025

- Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République, et notamment son article 47 qui instaure un fonds de soutien en faveur des communes ayant choisi de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013,
- Considérant que la compétence scolaire a été transférée à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine en 2014,
- Il est proposé au Conseil Municipal de reverser le fonds de soutien à la Communauté de Communes Parthenay Gâtine.
- L'acompte pour l'année scolaire 2024/2025 s'élève à la somme de 683,33 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le reversement à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine de l'acompte du fonds de soutien perçu par la commune de Vasles pour l'année scolaire 2024/2025 pour un montant de 683,33 euros,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3- Tarifs location de salles 2025

Madame GRENIUUX Florence, adjointe en charge de la vie associative, présente les tarifs 2025 proposés par la commission qui s'est réunie le 29 janvier 2025.

Elle propose de ne pas augmenter les tarifs et présente les mêmes que pour l'année 2024 :

2025 Maison du Mouton	ALPAGERIE					PASTORALE					CUISINE		
	Tarif été (01/05 au 30/09)		Tarif hiver (01/10 au 30/04)		Ménage	Tarif été (01/05 au 30/09)		Tarif hiver (01/10 au 30/04)		Ménage	1 jour	2 jours	Ménage
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours		1 jour	2 jours	1 jour	2 jours				
Habitants Hors Commune	250 €	390 €	270 €	410 €	180 €	100 €	190 €	110 €	210 €	60 €	70 €	140 €	70 €
Habitants De la commune (-20% déduit)	200 €	312 €	216 €	328 €	180 €	80 €	152 €	88 €	168 €	60 €	56 €	112 €	70 €
Associations (-35 % déduit) De la commune	162,50€	253,50 €	175,50€	266,50 €	180 €	65 €	123,50 €	71,50 €	136,50 €	60 €	45,50€	91 €	70 €

2025 Maison du Village	VILLAGEOISE				CINEMA				OPTION
	Tarif été (01/05 au 30/09)		Tarif hiver (01/10 au 30/04)		Tarif été (01/05 au 30/09)		Tarif hiver (01/10 au 30/04)		Ménage
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	
Habitants de la Commune Et Hors commune	130 €	260 €	180 €	280 €	165 €	320 €	180 €	350 €	180 €

Un chèque d'acompte de 30% sera demandé à la réservation de la salle afin d'éviter les annulations tardives.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les tarifs énumérés aux conditions ci-dessus pour l'année 2025 à compter du 1^{er} janvier 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4- Local ancienne garderie

Des estimations sont en cours pour la vente du local situé rue de l'ancienne poste. Pas de procédure particulière. Trois personnes sont intéressées.

Il faut mettre en vente rapidement ce bien, car non utilisé.

5- Achat bien immobilier – Local du Crédit Agricole

A la suite de la proposition financière faite au crédit agricole par la commune, pour l'achat d'une partie d'un bien immobilier situé au 1 rue Duguesclin, parcelle BN-140, le crédit agricole a émis un avis favorable au tarif de 50 000€.

6- Logement d'urgence

Avec l'achat du local du Crédit Agricole, il est possible d'y installer le logement d'urgence.

La commission se réunira prochainement pour étudier le projet en lien avec le CAUE et ID79.

7- Fourrière animale

Monsieur DUPUIS Jean-Pierre présente la proposition de contrat de la SAS SACPA. Le prix est basé sur un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants indiqué au dernier recensement légal connu de l'INSEE, soit pour la commune de Vasles : 1696 habitants*0.944 (forfait annuel), soit un montant global annuel H.T de 1601,02 euros, avec une intervention 7jours/7.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la proposition de contrat avec la SAS SACPA,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et tout document relatif à ce dossier.
- De dire que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2025.

Questions diverses

- 1- Maison de santé : Suite aux subventions demandées, celle du département (50 000 euros) n'a pas été versée suite à un problème de dossier.
- 2- Education National : réunion avec l'IEN (inspecteur de la circonscription de Parthenay) pour la fermeture de classe pour 2025/2026 et pour 2026/2027. Le remaniement du RPI est à prévoir. Des réunions sont prévues avec le conseil d'école, les élus et l'Association des Parents d'élèves.

3- Dates à retenir :

- ✓ Conseil Municipal le 17 février 2025 à 21h,
 - ✓ 19h, présentation par l'ANCT, projet retenu réhabilitation de l'ancienne grange de l'ANCT.
- Restitution publique le jeudi 20 février 2025, à 19h à la salle de la villageoise,
- ✓ Repas des aînés le jeudi 13 février 2025,
 - ✓ Marché de Noël le 29 novembre 2025,
 - ✓ Marché d'été : 27/06, 18/07 et 22/08/2025.

4- Dégradation des toilettes publics, comme à Reffannes, étudier la mise en place de caméras.

5- Madame Marie-Andrée PILLOT demande des précisions sur l'avancement du dossier avec Monsieur Blachon. Monsieur le Maire indique que la commune rédige actuellement un mémoire en défense.

La séance est levée à 21h27.

**Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre DUPUIS,**



**Le Président de séance,
Sylvain ROUVREAU,**

